

BATI-AMÉNAGEMENT

AMÉNAGEUR-LOTISSEUR



A la Charge de l'Acquéreur :

A régler lors de la signature de la promesse de vente:

- . Indemnité d'immobilisation : 2000€
- . Provision pour frais d'enregistrement, d'émoluments et de formalités du notaire : 300€

A régler lors de la signature de l'acte de vente :

- . Provision pour frais d'acte : environ 8 %
- . Etat des lieux + Implantation de la construction par le géomètre : 480€
- . Visa Architecte : 475€
- . Solution recyclage : 100% acquéreur soit 1176€
- . Frais de constitution de l'ASL : 100€
- . Caution : 500 € (Provision pour Dégradations)

Pour mémoire :

- . PAC (Participation pour l'Assainissement Collectif) :
calculée en fonction de la surface de plancher : entre 3000 et 3500€
- . Taxe d'Aménagement : part communale 5% et part départementale 2,5%
- . RAP (Redevance Archéologique Préventive) : 0,4%

Tarifs en TTC

RENSEIGNEMENTS & VENTE :

BATI - AMENAGEMENT
24, Boulevard Vincent Gâche
44200 NANTES
02 40 37 61 00
contact@batiamenagement.fr

Retrouvez nous sur www.batiamenagement.fr